

# Les inégalités à l'école

---

## Déclaration du groupe de la Mutualité

Le groupe de la mutualité partage le constat de l'avis sur les inégalités à l'école.

Avec lucidité, il pose que notre système affiche une performance éducative décevante et qu'il a cessé d'être un facteur de réduction des inégalités.

Il ne stigmatise pas les personnes : enseignants, élèves, parents...

Il évoque notamment deux causes : le manque de continuité politique aggravé par les suppressions de postes.

Lorsque l'avis précise : « le Conseil économique, social et environnemental tient à souligner l'urgence de renouer avec une véritable ambition éducative », le groupe de la mutualité exprime son adhésion.

La mise en concurrence des établissements et des élèves n'est pas une ambition éducative.

Si le compromis domine la tonalité générale du texte, l'ensemble nous convient.

Les préconisations sont intéressantes.

L'avis met en évidence l'importance des transitions scolaires et des apprentissages fondamentaux, celle de la politique de la ville, des communes et de l'intercommunalité, de la relation école-parents, du partenariat entre l'école et le monde associatif.

Au titre des préconisations, toujours, le groupe de la mutualité adhère aux recommandations de « refonder l'Éducation prioritaire » et de « renouveler la démarche de carte scolaire », c'est-à-dire la régulation.

Oui, « L'attribution des moyens doit être proportionnelle à la mixité sociale des publics scolarisés ».

L'exercice professionnel peut s'avérer difficile, notamment les premières années. La formation des enseignants est évidemment centrale, il faut s'attacher à trouver un meilleur équilibre entre la nécessaire formation initiale de haut niveau et les indispensables acquisitions pédagogiques et professionnelles.

Si l'on veut réduire les inégalités, c'est sur la maternelle et le primaire que les efforts doivent être concentrés, comme le souligne l'avis. Parmi ces inégalités, les inégalités de santé qui se font ressentir dès les bancs de l'école maternelle.

Si l'on veut réduire les inégalités, la réduction des effectifs par classe dans les écoles relevant des réseaux ambition réussite s'impose.

L'avis souligne le coût considérable des conséquences de l'échec scolaire, ce dont toutes les composantes de notre Conseil peuvent sans doute témoigner.

Cependant, le groupe de la mutualité exprime certaines réserves.

Le texte se limite à la scolarité obligatoire. C'est un choix pratique que nous regrettons.

Le traitement qui est fait du « socle commun » traduit les divergences qui existent.

L'expression de « culture commune » n'aurait-elle pas porté de plus amples résonances ?

« Préparer l'insertion dans la vie sociale et professionnelle de tous les individus, à chaque génération, et leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté.

(...) Former le citoyen et lui apprendre à vivre dans une communauté dont l'un des fondements est l'ouverture à l'autre. »

L'avis nous rappelle heureusement cet ensemble de missions de l'École.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis, avec un sentiment de grande urgence.